

ASSOCIATION POUR LA RENOVATION DU SITE DE TREMELIN ET DE LA FORET DE BROCELIANDE

Saint-Gonlay, le vendredi 23 mai 2014

17, rue Louise-Grignard

35 750 Saint-Gonlay

Tél./fax : 06 85 87 62 31

E-mail : renovation.associati@free.fr

Palais de l'Elysée

55, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75 008 Paris

Tél. : 01 42 92 81 00

Monsieur le Président de la République,

Dans ce monde peu idéal, je me permettrai de me faire auprès de vous, sinon *l'Interprète des animaux* comme Mme Granger, mais l'ambassadeur de la nature. Je vous demanderai l'honneur d'une audience, afin de vous présenter mes lettres de créances et obtenir les bénéfiques protecteurs de la Convention de Vienne, tandis que la nature, reconnue, bénéficierait d'une sanctuarisation pour toutes les zones encore préservées que l'activité humaine agresse de plus en plus.

Mais pour cela il faudrait que nous soyions à même d'entendre ses représentants, et ceux qui disposent des dons de Mme Granger ne sont pas légion.

Aujourd'hui, nous vous demandons votre arbitrage.

En Bretagne, en lisière de la forêt de Brocéliande, la Communauté de Commune de Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine) envisage d'implanter un stade d'athlétisme.

Eloigné de ses utilisateurs, ce stade ne servira à notre sens qu'à un nombre réduit d'athlètes d'une association sportive locale.

Cette Communauté a donc demandé au Centre nationale du sport, qui dépend du Ministère des sports, une subvention de 200 000 euros. Nous nous permettons donc de vous demander votre arbitrage pour que cette subvention ne lui soit pas attribuée.

Dans la plaquette jointe, vous trouverez ci-joint nos arguments.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président de la République, l'expression de nos salutations respectueuses,

Pierre-Gilles Bellin, co-Président de Trémelin Renouveau